



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Mairie de VENTHON 73200 VENTHON
Tél : 04 79 32 23 82 / Fax : 04 79 32 11 11

www.venthon.fr

Commune de Venthon

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Ordre du jour de la séance du 4 février 2019 :

✚ Affaires administratives et financières :

- Convention FACIM
- Convention ARLYSERE
- Adhésion CAUE

✚ Personnel communal

- Recrutement d'un agent administratif
- Convention COSI

✚ Voirie

- Aménagement du secteur centre village

✚ Questions diverses

- Recensement de la population

Présents : Martine BEROD, Denis BOHAN, François CANTAMESSA, Lionel DUGIT-PINAT, Marie-Jo FAVRE, Philippe GACHET, Sophie MARIN, Karen MARIN-LAMELLET, Francisco PEREIRA, Pascale PUECH, Gilbert ROSSAT-MIGNOD, Marie-Pierre ROSSETTO

Absents excusés : Solène TOUSSAINT, qui a donné procuration à François CANTAMESSA
Aurélien PICHET

Absent : Sébastien QUETIER

Avant de débiter la séance, une minute de silence est respectée en mémoire de Pauline CHOULAY (Conseillère municipale de 1983 à 1995) et Raymonde VIAL (Conseillère municipale de 1995 à 2001).

Affaires administratives et financières

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Convention FACIM

Un projet, élaboré par la FACIM sur le thème « Les chemins de l'hydroélectricité », se décline en plusieurs volets : l'implantation de panneaux photographiques (installés sur le territoire de la Commune de Césarches), l'édition d'un livre et la formation de guides conférenciers.

La Commune de Venthon, sur laquelle est installée la centrale, s'engage à participer à la prise en charge des coûts liés à la création et l'installation du panneau pour un montant de 1 750 €.

3. Convention ARLYSERE : contrôles réglementaires

Le Conseil municipal décide d'adhérer à un groupement de commandes initié par la Communauté d'Agglomération Arlysère pour proposer aux communes du territoire de consulter et de retenir les meilleures offres de prestataires pour les contrôles réglementaires annuels (extincteurs, alarmes incendie...). Arlysère organisera les consultations et signera les marchés avec les prestataires retenus.

4. Adhésion CAUE

Le Conseil municipal renouvelle son adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisation et de l'Environnement de la Savoie (CAUE), association de conseil et de formation à la disposition des collectivités qui leur permet notamment de bénéficier gratuitement de conseils en préalable à toutes réflexions et projets, de solliciter un accompagnement pour tout projet d'aménagement, de bénéficier d'apports méthodologiques dans le cadre d'une convention d'accompagnement et d'être assisté d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'œuvre et de mener des actions pédagogiques de sensibilisation et d'animation.

Le montant annuel de la cotisation s'élève 80 €.

Personnel communal

5. Recrutement d'un agent administratif

En raison du départ à la retraite de Colette SOCQUET au mois d'octobre prochain, il est décidé de recruter un-e secrétaire de mairie, sur la base d'un temps de travail de 28 heures hebdomadaires.

Le poste est à pourvoir pour le mois de juin et sera prioritairement proposé à un-e fonctionnaire de catégorie B ou C. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un-e agent contractuel-le.

6. Convention COSI

Le Comité des Œuvres Sociales Intercommunal (COSI) a été créé fin 2005 pour favoriser, développer et promouvoir, dans un esprit de solidarité, la conception, la gestion et la mise en place d'œuvres sociales à destination des personnels communaux et intercommunaux, dans les domaines artistique, culturel, éducatif, sportif et social.

La convention d'adhésion est reconduite pour la période 2019-2022.

Voirie

7. Aménagement du secteur Centre village

Le projet de création d'une aire de jeux dans le centre du village est à l'étude.

Questions diverses

- Recensement de la population

Il a débuté le 17 janvier et se terminera le 16 février.

A mi-parcours, le taux de participation est conforme aux attentes de l'INSEE. A noter le taux de réponse par internet de 65 %.

Pour rappel : il est obligatoire d'y participer.